# Dossier de Dépôt de Marque pour Deckorama en Belgique

# 1. Introduction au dépôt de marque

Le dépôt d'une marque en Belgique, via l'Office Benelux de la Propriété Intellectuelle (OBPI), permet de protéger l'identité commerciale d'un projet dans le Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

La marque **Deckorama**, représentant une plateforme dédiée à la vente et à l'échange de cartes à collectionner, nécessite une protection juridique pour garantir son exclusivité et sa pérennité sur ce territoire.

# 2. Étapes clés pour le dépôt de marque

#### 2.1 Recherche d'antériorité

Avant tout dépôt, une recherche d'antériorité est essentielle pour vérifier que la marque **Deckorama** est disponible et ne porte pas atteinte aux droits d'autres marques. Cette recherche peut être effectuée :

- Sur le registre des marques du Benelux : via le site de l'OBPI (https://www.boip.int/fr).
- Recherche élargie : Analyse des marques européennes (EUIPO) et internationales (OMPI).

#### Conclusion de la recherche :

Aucune marque similaire ou identique à "Deckorama" n'a été trouvée dans les classes concernées.

### 2.2 Définition de la marque

- Nom de la marque : Deckorama
- **Type de marque :** Verbale (texte uniquement).
- **Domaines d'application :** Vente en ligne et services liés aux cartes à collectionner.
- **Durée de protection :** 10 ans, renouvelable.

## 2.3 Classes choisies (Classification de Nice)

La marque **Deckorama** sera déposée dans les catégories suivantes :

- **Classe 28**: Jeux et jouets (y compris cartes à collectionner).
- **Classe 35** : Commerce électronique et services de vente en ligne.

# 3. Formalités et dépôt

### 3.1 Dépôt auprès de l'OBPI

Le dépôt de la marque en Belgique s'effectue via l'OBPI, qui offre une protection valable dans les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Le processus peut être réalisé entièrement en ligne.

# 3.2 Étapes du dépôt

# 1. Création d'un compte OBPI:

Créer un compte sur le portail de l'OBPI (https://www.boip.int/fr) et accéder au formulaire de dépôt.

## 2. Remplissage du formulaire :

- Nom de la marque : Deckorama.
- Description des produits/services : Plateforme de vente et d'échange de cartes à collectionner.
- Sélection des classes : 28, 35.
- Type de marque : Verbale.

# 3. Pièces justificatives :

- Représentation graphique (si figurative).
- Informations sur le déposant (personne physique ou morale).

#### 4. Paiement des frais :

- 244 € pour une marque avec une classe.
- 27 € pour chaque classe supplémentaire.

#### 3.3 Coût total estimé

Avec 2 classes (28, 35), le coût total sera de :

244 € + 27 € = 271 €.

# 4. Utilisation et protection de la marque

#### 4.1 Finalités

La protection de la marque **Deckorama** permettra :

- Une exclusivité sur l'utilisation de la marque dans le Benelux.
- Une sécurisation juridique contre les contrefaçons et utilisations non autorisées.
- Une reconnaissance commerciale auprès des consommateurs et partenaires.

### 4.2 Durée de la protection

La marque sera protégée pour une durée initiale de 10 ans à compter de la date de dépôt. Le renouvellement est possible tous les 10 ans auprès de l'OBPI, moyennant le paiement des frais de renouvellement.

# 5. Avantages du dépôt de marque

### 1. Protection territoriale étendue :

Le dépôt auprès de l'OBPI garantit une protection dans les trois pays du Benelux (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg).

# 2. Base pour une extension internationale:

Une marque déposée auprès de l'OBPI peut être utilisée comme point de départ pour une extension dans d'autres pays via le système de Madrid (OMPI).

### 3. Atout concurrentiel:

Une marque déposée confère un avantage en termes de crédibilité et de reconnaissance sur le marché.

## 6. Conclusion

Le dépôt de la marque **Deckorama** auprès de l'OBPI constitue une étape stratégique pour protéger l'identité commerciale du projet et garantir son développement serein dans le secteur des cartes à collectionner. En suivant les étapes définies et en respectant les classes pertinentes, Deckorama pourra bénéficier d'une protection solide dans le Benelux.

Document préparé par : Deckorama

Date: 06/01/2025